

Séance du 22 mars 2025 à 10 h 00 / Convocation le 14 mars 2025

Présents :

M. René BALLART, Mme Sandrine BARAT, M. Jean-Louis BONNEMAISON, M. Cédric CASSAIGNEAU, Mme Monique FABÉ, Mme Sylviane NICOLOSO, Mme Annie PUJOL-DURAND, Mme Anne RAZOUS, Mme Monique RODELLAR, M. Daniel SOUPENE.

Procuration (s) :

M. Christophe DUPIN donne pouvoir à Mme Monique FABE,

Excusé(s) non représenté(s) : Mme Véronique BALDUCCHI, M. Nathan LOUGARRE, Mme Sophie PLA-BERART

Non excusé(s) non représenté(s) : M. Julien ROUY

Secrétaire de séance : Mme Monique FABÉ

Président de séance : M. Daniel SOUPENE

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 décembre 2024

Après lecture, le procès-verbal du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

Délibérations :

2025-01 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024

Dressé par les comptables :

Mme Elodie CAUQUIL-RIBES (Gestion du 01/01/2024-31/05/2024)

Mme Eliane PAILLAS (Gestion du 01/06/2024 – 23/09/2024)

Mr Nuno MARTIN (Gestion du 24/09/2024 - 31/12/2024)

Monsieur le Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur

municipal. Les opérations doivent être conformes, régulières et suffisamment justifiées. Les Receveurs ont validé les comptes 2024.

Votée à l'unanimité

2025-02 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BONNEMAISON, 1^{er} Adjoint au maire, Monsieur le Maire s'étant retiré et ayant quitté la salle du conseil, présente le compte administratif 2024 et arrête ainsi les comptes pour la commune :

➤ *Résultat de clôture de l'exercice*

- **Investissement : 131 720,07**
- **Fonctionnement : 830 808,10**
- **Résultat global : 962 528,17**

Votée à l'unanimité

2025-03 : Affectation des résultats de 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, prend acte des résultats et décide des affectations proposées

Total à inscrire au compte R 001 en recettes Inv.	169 210,07 €
Total à inscrire au compte R 1068 en recettes Inv.	182 393,07 €
Total à inscrire au compte R 002 en recettes Fonct.	648 415,03 €

Votée à l'unanimité

2025-04 : Vote des taux TFPB, TFPNB, THRS 2025

Monsieur Le Maire rappelle les taux d'imposition 2024 et explique les montants prévus pour 2025 sans augmentation de taux pour la part communale en indiquant que les bases pour le foncier bâti vont être revalorisés au niveau national. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2024 pour l'année 2025.

- **Taux 2025 : TFPB / 31.20**
TFPNB / 40.96
THRS / 5.32

Votée à l'unanimité

2025-05 : VOTE DU BUDGET 2025

Monsieur Le Maire rappelle que la commission Budget s'est réunie le 12 mars 2025.

En investissement pour l'exercice 2025 les deux principaux postes sont les travaux d'acheminement du village à hauteur de 370 510 € qui ont fait l'objet d'une délibération datant de 2023.

Monsieur le Maire a rendez-vous avec le Département le 31/03/2025 pour obtenir des subventions pour ce dossier, les restrictions budgétaires de l'Etat compliquant les obtentions de ces subventions.

Le deuxième poste sur ce budget concerne le changement du chauffage de la Mairie.

En effet la chaudière au gaz étant tombée en panne et n'étant pas réparable, nous allons passer en énergie électrique via des pompes à chaleurs comme nous l'avions réalisé pour l'Ecole. Trois devis ont été demandés à des entreprises locales et les travaux seront réalisés avant la rentrée de septembre 2025.

Les autres postes de la section Investissement et Fonctionnement ont été listés et expliqués au Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal le projet de budget 2025 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 218 349.10 € pour la section de Fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 473 135 €.

Votée à l'unanimité

2025-06 : Participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures

Monsieur Le Maire rappelle que l'école commune d'Estancarbon reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune et que les élèves ainsi accueillis respectent les conditions d'inscription fixés par l'article L.212-8 du Code de l'Education.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le coût moyen à la somme 500 € à la participation par élève aux charges de fonctionnement de l'école d'Estancarbon par année scolaire et décide de demander la contribution des frais inhérents à la scolarité des enfants des communes extérieures pour l'année 2024/2025.

Votée à l'unanimité

2025-07 : Création d'emploi Agent de Maîtrise

Monsieur Le Maire rappelle qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Conseil Municipal au vu de l'exposé de Monsieur Le Maire décide de la création d'un poste d'Agent de Maîtrise pour une agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à compter du 1^{er} septembre 2025.

Votée à l'unanimité

2025-08 : Recrutement de personnel (Remplacement d'un agent public momentanément indisponible)

Durant les congés annuels des Adjoints techniques territoriaux titulaires à temps complet de Monsieur CRUCHANDEAU Hervé et BONNEMAISON Benoit il est nécessaire d'assurer la continuité du service et il convient de créer des emplois saisonniers d'Adjoints Techniques pour remplacement d'un agent momentanément indisponible pour une durée de 35 heures hebdomadaires pour la période du 30 juin au 29 août 2025. Ceci dans le but également de proposer un emploi à deux jeunes du village.

Deux personnes se sont proposées pour cet emploi.

2025-09 : Avis Enquête publique ICPE « SAS CAGIRE BIOMETHANE » pour son projet de création d'une unité de méthanisation située à LESTELLE DE SAINT MARTORY

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que cette société a déposé une demande d'enregistrement au titre de la réglementation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (IPCE) et soumise à autorisation de créer une installation de méthanisation à LESTELLE DE SAINT-MARTORY 31360.

Cette demande est soumise à enquête publique d'une durée d'un mois soit du 14 mars 2025 au 11 avril 2025. La commune étant concernée par l'épandage, est appelée à formuler son avis et à procéder à l'affichage prévu.

Un exemplaire du dossier est mis à disposition à la Mairie de LESTELLE DE SAINT-MARTORY.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis soit au plus tard le 26 avril 2025.

Après délibération le Conseil Municipal doit se prononcer pour donner un avis favorable ou non.

Vote :

- ***Favorable : 5***
- ***Abstention : 6***

2025-10 : Demande de subvention Travaux de peinture Eglise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de peinture à L'Eglise sur les portes et différentes grilles. Après étude des devis l'Entreprise STE SAINT-GAUDINOISE DE PEINTURE est retenue pour un montant de 3 467.90 € HT soit 4 161.48 € TTC, décision approuvée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au Département.

Il autorise également Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Les crédits nécessaires sont prévus au budget en Investissement (opération 2025-003).

Votée à l'unanimité

2025-11 : Demande de subvention Travaux électrique vestiaire stade

Suite au passage de l'APAVE qui à vérifier l'installation électrique des vestiaires, il a été relevé des observations. Il a été convenu de retenir l'entreprise BARAT 31800 ESTANCARBON pour les travaux et remise aux normes pour un montant de 5 550 HT soit 6660 TTC.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour obtenir une subvention.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget en Investissement (opération 2025-002).

Votée à l'unanimité

2025-12 : Inscription au contrat de territoire 2025 / Rénovation chauffage Mairie

2025-13 : Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges / Rénovation chauffage Mairie

Comme expliqué dans l'opération 2025-005 compte 21351 en Investissement dans le budget 2025, le changement du chauffage de la Mairie est nécessaire, son coût estimatif serait de 31 723.52 €.

Le Conseil Municipal décide de demander tous les fonds de concours et demandes subventions possibles soit :

- Conseil Départemental à hauteur de 40%
- Fonds de Concours auprès de la 5C à hauteur de 15 %
- Autofinancement à hauteur de 45 %.

Il autorise également Mr le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote : unanimité pour les deux délibérations.

Questions diverses : NEANT

La séance est levée à 12h15

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire, Daniel SOUPENE